

REGLEMENT DE L'OPERATION J'AIME A DIRE

ARTICLE 1 : ORGANISATION DE L'OPERATION- OBJET

La **FONDATION ENGAGEMENT MEDIAS POUR LES JEUNES** situé 7, Esplanade Henri de France 75015 Paris, **FRANCE TELEVISIONS**, Société anonyme au capital de 393 281 000 euros immatriculée au RCS de Paris sous le n° 432 766 947, dont le siège social est situé au 7, Esplanade Henri-de-France 75015 et l'Association **GRAINE D'ORATEUR 93** situé au 15 Allée de la Paix 93141 BONDY (ci-après les « ORGANISATEURS »), soutenue par **LA FONDATION POUR L'ECRIURE** abritée par l'Académie des Sciences Morales et Politiques, situé au 23 Quai Conti 75270 Paris Cedex 06, organisent la première édition de l'opération « J'AIME A DIRE» (Ci-après l' «Opération ») accessible sur Internet à l'URL : <https://www.jaimeadire.fr> et édité par FRANCE TELEVISIONS (ci-après dénommé le « Site »).

Les Organismes mettent en place l'Opération pour la promotion de la rhétorique auprès de la population jeune en France métropolitaine et DOM COM. Elle a pour objectif de mettre en avant l'articulation entre la structuration de la pensée, l'écriture, la prise de parole ainsi que le débat.

L'Opération, gratuite et sans obligation d'achat gratuit, est ouverte du 15 mai 2023 au 15 septembre 2023.

ARTICLE 2 : ACCEPTATION

Les internautes et téléspectateurs (ci-après dénommés « Participants »), souhaitant participer à l'Opération, déclarent accepter sans aucune réserve le présent règlement et ses éventuels avenants. De même, ils acceptent le principe de l'Opération, les règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que les lois et autres textes applicables en France. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer à l'Opération.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

L'Opération est ouverte à toute personne physique, âgée de 14 ans à 30 ans révolus à la date d'ouverture de l'Opération. Sont exclus les membres du personnel des ORGANISATEURS, salariés ou prestataires. Leurs dirigeants ne peuvent pas non plus participer à l'Opération. Il en est de même des membres de leur conseil d'administration respectifs.

Dans l'hypothèse où le Participant serait une personne physique mineure, il déclare et reconnaît avoir au minimum 14 ans et avoir recueilli l'autorisation préalable de ses parents ou des titulaires de l'autorité parentale le concernant pour participer à l'Opération. Le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale a (ont) accepté d'être garant(s) du respect de l'ensemble des dispositions du présent règlement lors de la participation à l'Opération par l'internaute mineur.

La participation à l'Opération implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

ARTICLE 4 : MODALITES ET PRINCIPES DE L'OPERATION

L'Opération est ouverte du 15 mai 2023 au 15 septembre 2023 (date et heure françaises métropolitaines de connexion faisant foi). Toute participation enregistrée par les ORGANISATEURS après cet instant ne sera pas prise en compte.

Les Participants, quelle que soit leur situation scolaire ou professionnelle, individuellement ou en groupe, seront invités à rédiger un texte qu'ils pourront ensuite partager en public.

Le thème proposé pour l'édition 2023 de l'Opération est la « confiance ».

Le texte lu oralement, ne doit pas excéder 2 minutes 30 secondes de temps de lecture par le ou les Participants. Le non-respect de la durée imposée est éliminatoire.

Les Participants seront encouragés à travailler autour du triptyque « je pense, j'écris, je dis » sur le thème de la confiance. Ils pourront, s'ils le souhaitent, choisir de débattre autour d'un même sujet en argumentant le « pour » et le « contre ». Dans ce cas précis, la durée de chaque argumentaire ne devra pas excéder 1 minute 30 secondes (1 minute 30 secondes x2 = 3minutes). Ils peuvent faire l'exercice individuellement ou à plusieurs. .

Des conseils vidéo, appelés « tutos », seront proposés par les Organismes, en s'appuyant sur la pédagogie de la rhétorique mise en œuvre par l'association Graine d'Orateur 93. En complément, l'association Graine d'Orateur 93 proposera des activités dans différentes parties du territoire, à l'occasion du « Graine d'O' Tour 2023 ». Les conseils et les informations sur le Tour seront indiqués sur le site Internet de l'Opération, où il sera également proposé un accompagnement pour les enseignants, éducateurs ou membres associatifs qui le solliciteraient.

Les Participants rempliront, dans un premier temps, un formulaire d'inscription en cliquant sur un lien renvoyant à une plateforme partenaire des Organismes. Les Participants fourniront leurs noms, prénoms, numéro de téléphone, date de naissance et adresse mail. Si le Participant est mineur, il devra également fournir l'adresse mail de ses parents afin qu'ils puissent être contactés.

L'exactitude de ces informations est une condition impérative de participation à l'Opération. Les ORGANISATEURS se réservent le droit d'en vérifier la véracité et d'en tirer toutes les conséquences en ce qui concerne la participation du Participant. Toute inexactitude de ces informations pourra entraîner l'annulation de la participation à l'Opération.

LES ORGANISATEURS ne pourront être tenus responsables des erreurs de saisie commises par les Participants.

Puis les Participants déposeront, dans un second temps, sur le Site un texte écrit, un fichier audio ou vidéo. Chaque dépôt venant d'un ou plusieurs participants est appelé « Projet ».

Les étapes détaillées ci-dessus doivent impérativement avoir été complétées avant le 15 septembre pour que la participation puisse être prise en compte.

ARTICLE 5 : DETERMINATION DES GAGNANTS

Durant la période du 15 mai 2023 au 15 septembre 2023 au plus tard, les Organisateur sélectionnent entre 10 et 15 Projets incluant chacun un ou plusieurs Participants. Seuls les 9 000 premiers Projets déposés sur le Site seront étudiés.

Les Organisateur retiendront des textes respectant le thème de la confiance et reflétant la diversité territoriale.

Les Participants, dont les textes seront sélectionnés, seront invités à présenter leurs textes dans une émission de télévision. Le tournage de l'émission est envisagé à l'automne 2023 pour une diffusion fin décembre 2023.

ARTICLE 6 : DROITS – GARANTIES

Les Participants s'engagent à ne pas adopter un comportement pouvant porter atteinte à leur santé ou à celle d'autrui ou contraire aux lois en vigueur dans le cadre de leur participation à l'Opération. Il est entendu que les ORGANISATEURS déclinent toute responsabilité en cas de non-respect de cet engagement.

Les Participants garantissent aux ORGANISATEURS que les textes proposés par eux dans le cadre de l'Opération sont des créations originales et sont juridiquement disponibles et ne sont grevées, à quelque titre que ce soit, partiellement ou totalement, directement ou indirectement, de droits de tiers.

Les Participants déclarent expressément détenir tous les droits et autorisations relatifs aux textes nécessaires pour permettre leur participation à l'Opération dans le parfait respect du présent règlement. Ils garantissent aux ORGANISATEURS contre tous recours ou actions qui pourraient leur être intentés à un titre quelconque, à l'occasion de l'exercice des droits consentis pour l'Opération, par toute personne ayant participé ou non à la production du texte susceptible de faire valoir un droit de quelque nature que ce soit.

A ce titre, les Participants déclarent expressément n'introduire dans les textes aucun élément qui serait susceptible de violer les droits de propriété intellectuelle d'un tiers. A cet égard, ils garantissent les ORGANISATEURS contre tout recours, action ou réclamation, qui pourrait, le cas échéant être exercé, à un titre quelconque à leur encontre à l'occasion de l'utilisation des textes, par tout tiers qui revendiquerait des droits sur toute ou partie des textes.

Les Participants (ou leurs parents/titulaires de l'autorité parentale s'ils sont mineurs) sont seuls et entièrement responsables du contenu des textes. Les Participants s'engagent à ce que les textes ne contiennent aucun contenu à caractère diffamatoire.

A cet égard, les Participants garantissent les ORGANISATEURS contre tous recours ou actions qui pourraient leur être intentés à un titre quelconque, à l'occasion de l'exercice des droits consentis pour l'Opération.

Sous peine de voir leur texte refusé dans le cadre de l'Opération, ils s'engagent par ailleurs à respecter l'ensemble de la législation en vigueur, notamment :

1. toute disposition relative au respect de la vie privée, au droit de la propriété intellectuelle, au droit de la presse, au droit des brevets, au droit des marques ;

2. les règles d'ordre public, notamment la réglementation applicable en matière de contenu pornographique, et pédophile ;
3. la législation applicable aux mineurs ;
4. et notamment à ne pas intégrer au sein des textes tout élément ayant un caractère pornographique, pédophile, haineux, injurieux, diffamatoire ou de manière plus générale, attentatoire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
5. à ne pas insérer au sein des textes une allusion publicitaire. Ils s'engagent à ne pas envoyer de fichiers (reproduisant le texte) qui contiendraient des virus. Ils s'engagent à répondre dans les meilleurs délais à toute demande d'information de la part des ORGANISATEURS en cas de litige.

Il est entendu qu'en cas de participation par un mineur, les engagements et garanties prévues au présent article engagent les parents ou titulaires de l'autorité parentale du/ des participant(s) concerné(s).

Les parents ou titulaires de l'autorité parentale sont en toute hypothèse tenus au respect des conditions prévues au présent règlement.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

Les ORGANISATEURS ne sauraient être tenus pour responsables, si pour des raisons indépendantes de leur volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement considéré par lui comme rendant impossible l'exécution de l'Opération dans les conditions initialement prévues), l'Opération était partiellement ou totalement modifiée, reportée ou annulée.

Les ORGANISATEURS ne peuvent être tenus pour responsables du mauvais fonctionnement du Site et/ou de l'Opération pour un navigateur donné.

Les ORGANISATEURS ne garantissent pas que le Site et/ou l'Opération fonctionne(nt) sans interruption ou qu'il(s) ne contien(nen)t pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés. En cas de dysfonctionnement technique de l'Opération, les ORGANISATEURS se réservent le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler l'Opération au cours duquel le dit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

Les ORGANISATEURS ne pourront être tenus responsables si les données relatives à l'inscription d'un Participant ne leur parvenaient pas pour une quelconque raison dont il ne pourrait être tenu responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc.) ou leur arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le Participant possède un matériel informatique ou un environnement ne permettant pas son inscription, etc.).

Les ORGANISATEURS ne pourraient être tenus responsables d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un internaute à l'Opération.

Les ORGANISATEURS ne pourront être tenus pour responsables du fait de l'impossibilité géographique ou technique à se connecter sur le Site.

Les ORGANISATEURS se réservent le droit de procéder à des vérifications des méthodes utilisées par le Participant et déterminer les conséquences qu'ils jugent utiles.

Les ORGANISATEURS se réservent le droit d'exercer des poursuites en cas de falsification avérée.

ARTICLE _8 : RECLAMATION

Pour toute question ou demande de renseignement sur l'Opération, le Participant pourra contacter les ORGANISATEURS sur le Site.

Les ORGANISATEURS s'engagent à répondre dans les plus brefs délais à ces questions ou demandes de renseignements. Toute réclamation liée à l'application ou à l'interprétation de la présente Opération sera tranchée exclusivement par les ORGANISATEURS et/ou D. Calippe et T. Corbeaux, Huissiers de Justice associés, 416, rue Saint-Honoré 75008 Paris.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DU REGLEMENT

Les ORGANISATEURS se réservent la possibilité de modifier le présent règlement en cas de besoin, notamment en prolongeant la période de participation ou en reportant toute date annoncée, et à prendre toutes décisions qu'ils pourraient estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement, sans que leur responsabilité ne soit engagée.

Toutes modifications, substantielles ou non, au présent règlement peuvent éventuellement être apportées pendant le déroulement de l'Opération, lesquelles seront alors portées à la connaissance des Participants qui devront s'y soumettre en tant qu'annexes aux présentes.

ARTICLE 10 : VALIDATION ET ACCES AU REGLEMENT DE L'OPERATION

L'intégralité du règlement est librement et gratuitement accessible en ligne à partir de la page Internet de l'Opération où il peut être imprimé.

L'intégralité du règlement est adressée, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande en écrivant à : FRANCE TELEVISIONS – Opération « J'AIME A DIRE » - La Fondation Engagement Médias Pour Les Jeunes - 7 esplanade Henri de France – 75015 PARIS, au plus tard quinze (15) jours à compter de la date de clôture de l'Opération, le cachet de la Poste faisant foi.

Le présent règlement est déposé auprès de D. Calippe et T. Corbeaux, Huissiers de Justice associés, 416, rue Saint-Honoré 75008 Paris.

ARTICLE 11 : CONVENTION DE PREUVE

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes du système de l'Opération des ORGANISATEURS ont force probante dans tout litige quant au traitement informatique desdites informations relatives à l'Opération.

Toute fraude ou tentative de fraude à la présente Opération par un Participant entraînera l'élimination de ce dernier et pourra donner lieu à des poursuites.

ARTICLE 12 : DONNEES ET INFORMATIONS - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES – LOI APPLICABLE

12.1 Nature et finalités

Pour participer à l'Opération, le Participant doit nécessairement fournir certaines informations personnelles le concernant :

- Prénom,
- Nom,
- Adresse e-mail
- Numéro de téléphone
- Date de naissance

Ces Données sont désignées les « Données ».

A défaut de fournir ces Données, le Participant ne pourra pas participer à l'Opération.

12.2. Responsable de traitement

LES ORGANISATEURS, dont les coordonnées sont précisées à l'article 1 du présent règlement, sont les responsables de traitement des Données.

12.3. Droits des Participants

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque Participant dispose :

- du droit d'accès,
- du droit de rectification,
- du droit d'effacement,
- du droit de limitation du traitement,
- du droit à la portabilité des données à caractère personnel le concernant.

Pour des motifs légitimes, pour des raisons tenant à sa situation particulière, chaque Participant peut s'opposer au traitement de ses données à caractère personnel. Lorsque le traitement des données à caractère personnel du Participant est effectué sur le fondement de son consentement, le Participant peut retirer son consentement à tout moment.

Enfin, chaque personne a la possibilité de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après son décès.

12.4. Exercice des droits

L'exercice de ces droits s'effectue à tout moment, à l'adresse postale suivante :

Fondation Engagement Médias Pour Les Jeunes
7 Esplanade Henri de France
75015 PARIS.
Opération « **J'AIME A DIRE** »

En cas de litige, chaque personne a le droit de saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), notamment sur son site internet www.cnil.fr.

Les données personnelles qui seront communiquées dans le cadre de l'exercice des droits mentionnés ci-dessus le seront à titre personnel et confidentiel. A ce titre, pour que la demande soit prise en compte, la personne doit faire parvenir les éléments nécessaires à son identification à savoir, une attestation écrite sur l'honneur par laquelle la personne certifie être le titulaire desdites données personnelles dont les données à caractère personnel sont concernées par les droits mentionnés ci-dessus, ainsi qu'une photocopie de sa pièce d'identité et comportant une signature.

12.5 Durée de conservation des Données

Les Données à caractère personnel collectées et traitées par les ORGANISATEURS dans le cadre de l'Opération ne seront pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies telles qu'énoncées au présent règlement et ce conformément à la Loi, à savoir :

- les données à caractère personnel des participants seront conservées au plus tard le 31 décembre 2025 ;

Néanmoins, les Données de Participation pourront être conservées avant suppression, en archives intermédiaires, pendant la durée de prescription légale aux fins de conservation de la preuve de la participation et des consentements des Participants pour la défense des ORGANISATEURS.

12.6 Absence de transfert hors Union Européenne

Les Données à caractère personnel des Participants ne font pas l'objet de transfert hors Union Européenne.